

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°260303AR044NB

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement Place du Général de Gaulle à Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Considérant le départ et l'arrivée du 4^{ème} rallye cartographique « Carto du Pays du Lin » sur la Place du Général de Gaulle à Hondschoote le Samedi 11 Avril 2026,
Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - La circulation de tout véhicule (sauf rallye) sera interdite le Samedi 11 Avril 2026 de 7H00 à 10H00, Place du Général de Gaulle à Hondschoote, dans la partie comprise entre la statue de la Victoire et le N°36.

Article 2° - Le stationnement de tout véhicule (sauf rallye) sera interdit le Samedi 11 Avril 2026 de 7H00 à 10H00 et de 15H00 à 18H00, Place du Général de Gaulle à Hondschoote :

- Dans la partie comprise entre le N°36 et la statue de la Victoire,
- De part et d'autre de l'îlot central situé face au point « Hub Mobilité ».

Article 3° - Les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services municipaux et les organisateurs du rallye.

Article 4° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. David BARBARY – Président de l'USH Omnisports, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 03 MARS 2026

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

